



## STRATÉGIE POUR L'AUTONOMIE ALIMENTAIRE

Votée par l'ASSEMBLEE DE MARTINIQUE le  
22/12/2022

Rapporteurs :

Nicaise MONROSE / Monette TAUREL

### NOTE DE SYNTHÈSE

L'approvisionnement de la population en produits issus de la production locale est devenu un enjeu pour le secteur agricole.

Cet enjeu que l'on retrouve au niveau national et européen, prend en Martinique une résonance particulière, tant il est vrai que le système de production agricole martiniquais est encore largement orienté vers l'exportation.

En 2020, les surfaces bannières et cannières (en grande partie destinée à la production de rhum) représentaient à elles seules près de 45% de la surface agricole. L'exportation de banane représentait près de la moitié du chiffre d'affaires agricole.

La production locale couvrait moins de 35 % de la consommation de fruits et légumes et moins de 17 % des besoins en viande. Le nombre d'exploitants agricoles est passé à moins de 2400 (8000 en 2000).

Ces résultats sont le fruit d'un important soutien public aux cultures d'exportation : 80 % des aides publiques (UE) au revenu (POSEI) sont affectées à la production de banane. Les aides à l'investissement du FEADER sont principalement captées par les filières d'exportation. Cette situation entraîne un écart de traitement en défaveur des productions livrées sur le marché interne et destinées à l'alimentation de la population. La CTM fait de l'autonomie alimentaire, c'est-à-dire de l'amélioration du score de la production locale sur le marché interne, un de ses objectifs.

Pour y parvenir, la collectivité a défini, lors de sa séance du 22 Décembre 2022, une stratégie de transformation de l'agriculture martiniquaise.

La CTM se positionne ainsi clairement en faveur d'une nouvelle politique agricole qui a pour finalités prioritaires de :

- Stopper la baisse du nombre d'agriculteurs
- Assurer l'équilibre social du secteur agricole et du milieu rural
  - Produire en quantité et en qualité pour le marché local
  - Atteindre à court terme 50 % d'autosuffisance, puis 60%

- Doubler le nombre d'installations et assurer les reprises
- Ouvrir les mesures d'aide à un plus grand nombre d'agriculteurs
- Faire évoluer les pratiques agricoles vers l'agroécologie
- Améliorer la commercialisation des produits locaux
- Augmenter le soutien à l'agriculture consommée localement
- Intégrer l'ensemble des agriculteurs dans les politiques publiques agricoles pour l'autonomie alimentaire.

Les exigences actuelles qui s'imposent à l'agriculture que sont le respect de l'environnement, la préservation des ressources, l'équilibre social du secteur, les changements climatiques, peuvent constituer de nouvelles opportunités. En particulier pour les exploitations de faible dimension, qui sont les plus nombreuses (85 % des exploitations ont moins de 10 ha ; 70 % moins de 5 ha).

L'agriculture martiniquaise dispose d'un réel potentiel de production agroécologique, en mesure d'associer les résultats techniques et économiques à l'amélioration des performances environnementales et sociales, comme attendu par la population martiniquaise.

Ce potentiel mérite d'être mieux valorisé. Pour ce faire, la CTM agira avec les autres Outre-Mer, auprès de l'Etat et de l'Union Européenne, qui sont les décideurs majeurs en matière agricole.

Afin de parvenir à l'objectif d'autonomie alimentaire, une autre politique agricole, comportant une répartition plus équitable des aides publiques entre filières et entre agriculteurs, doit être mise en place.

Par son vote à l'unanimité du projet présenté par le Conseil Exécutif, l'Assemblée de Martinique a posé les bases stratégiques qui permettent de faire avancer cette cause.

Les premiers moteurs de cette refondation de la politique agricole, sont les acteurs agricoles eux-mêmes : agriculteurs et organisations professionnelles. La CTM compte sur leur implication active dans les démarches à entreprendre auprès des instances nationales et européennes et dans la mise en œuvre des mesures préconisées.

Parmi celles-ci :

- ✓ La réalisation d'un **Diagnostic d'Optimisation du Potentiel de Production (DOPP)** de chaque exploitation de diversification : il doit permettre de définir une intervention publique personnalisée
- ✓ La mise en place de **Plans d'Actions Stratégiques (PAS)** pour définir des **objectifs de production** à atteindre et approfondir des **thématiques transversales**, comme par exemple la refertilisation organique des sols

- ✓ La **certification agroécologique** des exploitations agricoles
- ✓ La mise en place de **chèques peyi** pour faciliter l'accès de tous à la production locale
- ✓ Le **Contrat Territorial d'Engagement Agroécologique (CTEA)** pour un soutien financier adapté aux exploitations agroécologiques. Il s'agit d'une aide découplée du volume produit, pour soutenir la transition agroécologique des exploitations agricoles (entre 8 000 € et 10 000 € par an et par exploitation. Financements attendus : Europe, Etat, CTM).
- ✓ La **simplification des dispositifs d'aide FEADER** à l'investissement et la facilitation de leur accessibilité par des **outils de préfinancement**
- ✓ Un **complément de revenu pour les jeunes installés** financé par l'Etat et l'UE
- ✓ La mise en place d'un **dispositif de reprise progressive** des exploitations
- ✓ Le **pilotage territorialisé du POSEI**
- ✓ La mobilisation de **1000 ha supplémentaires dans la production** de diversification et de canne pour le sucre, par l'activation d'incitations à la location, la constitution de GFA, l'optimisation de l'usage des terres de la banque de terres territoriale, la réactivation du schéma des structures...
- ✓ Un **plan d'actions pour les petits planteurs de banane** orientés vers le marché interne
- ✓ Le renforcement de la **formation** et le **soutien à l'innovation sociale** en matière d'emploi agricole
- ✓ Le renforcement de la recherche expérimentale par la **réforme du Service d'Expérimentation en Agroécologie (SEA) de la CTM**
- ✓ Le développement de l'**agrotransformation**
- ✓ La mise en place de **Marchés de Producteurs d'Intérêt Territorial (MPIT)**
- ✓ Le développement de **signes distinctifs pour la production locale**
- ✓ Un **Programme Alimentaire Territorial (PAT)** pour favoriser le « **bien manger local** » dès le plus jeune âge.

Contact :

Nicaise MONROSE : CONSEILLER EXECUTIF / CTM

Mail : [monrosenicaise@gmail.com](mailto:monrosenicaise@gmail.com)

Tel : 0696 229004